

## CONSEIL MUNICIPAL DE CROSSES

Séance publique du 13 Juin 2023

### Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 13 Juin à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Isabelle SURGENT, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle SURGENT, Elisabeth MOREAU, William PINON, Simon SURGENT, Mélanie BEDIU, Jérôme PACHECO, André SANNIER, Laurent AURAT

**Etaient absents** : Louis-Armand PIET

**Pouvoirs** :

Madame Elisabeth MOREAU est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de membres** :

Afférents au Conseil Municipal : 9

Présents : 8

Votants : 8

La séance est ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 6 Avril 2023
- Instauration du Compte Epargne Temps (CET)
- Encaissement de dons
- Remboursement de frais avancés par un élu
- Subventions aux associations 2023
- Adressage : création de rues
- Adressage : modification d'une rue
- Questions diverses

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 Avril 2023 adopté à l'unanimité.

#### Délibération n° 2023-034 bis – Instauration du Compte Epargne Temps (CET)

Il est institué dans la collectivité de Crosses un compte épargne temps à compter du 2 Mai 2023. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent (titulaire ou contractuel justifiant d'une année de service) qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés avant le 1<sup>er</sup> Janvier. L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant le 31 Décembre.

Les jours concernés sont :

- congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20,
- jours RTT,

Les jours accumulés sur le compte épargne temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-035 – Encaissement de dons**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un don d'un administré de la commune de Crosses en chèque d'un montant de 60 euros à l'ordre du Trésor Public de Baugy.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-036 – Remboursement de frais avancés par un élu**

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal que dans le cadre du repas des aînés, elle a fait l'achat de fournitures pour un montant de 73,61 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la facture, autorise Madame le Maire à procéder à son remboursement.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-037 – Subventions aux associations 2023**

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

DDEN	50 €
Cyclo Club de Savigny en Septaine	50 €
Association Crosses Vornay	1 700 €

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-038 – Adressage : création de rues**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée,  
Conformément aux articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :
  - « Impasse de l'Eglise » avec modification des numéros de voirie au « 1 Impasse de l'Eglise » pour la parcelle cadastrée C 0458
  - la voie libellée « 8 Rue du Carroi » est renommée pour partie en « Rue des Ormes » avec modification des numéros de voirie au « 2 Rue des Ormes » pour la parcelle cadastrée C 0404.
- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération abroge la délibération n° 2021-09-003 du 21 septembre 2021.

**Adopté à l'unanimité**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément aux articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la dénomination suivante (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :
  - l'intégralité des voies libellées « Rue des moines » et « Impasse des Moines » sont renommées en totalité « Impasse des Moines » avec modification des numéros de voirie.

Le Conseil Municipal décide :

- de valider le nom attribué
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération abroge la délibération n° 2021-09-003 du 21 septembre 2021.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

Madame le Maire résume l'entretien qui a eu lieu avec l'entreprise qui serait en charge de la canopée de photovoltaïques. Madame Mélanie BEDIU refuse ce projet suite à la vue qui sera faite par les habitants. Messieurs William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Simon SURGENT et Laurent AURAT veulent que l'entreprise fournisse plus d'informations et un aménagement paysagé.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, explique que plusieurs devis concernant une sauvegarde en ligne pour l'ordinateur de la mairie ont été reçus. Une société de sauvegarde a été retenue.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, annonce que les peupliers ont été vendus par l'Office National des Forêts (ONF). Un devis a été fait afin d'effectuer à la replantation, Rue Neuve.

Madame Mélanie BEDIU rappelle que la rampe d'accès au Foyer Socio Culturel est cassée. Elle signale aussi qu'un carreau de fenêtre est également cassé. Madame le Maire et Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, ont fait faire plusieurs devis pour ce carreau. Madame Mélanie BEDIU demande s'il sera possible de procéder à l'achat d'un lave-vaisselle pour le Foyer Socio Culturel. Les membres du Conseil Municipal répondent que cela pourrait être envisagé.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, indique qu'un arrêté municipal sera établi à la fin de l'été afin que chaque habitant procède à l'entretien devant chez eux.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur tondeuse est actuellement en panne et est donc en réparation.

Monsieur Simon SURGENT, se renseigne auprès du SIAB3A pour le potentiel achat du véhicule avec une garantie.

Madame le Maire a reçu des devis concernant les numéros et plaques de rue suite à la modification de l'adressage des habitations. Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, précise que d'autres devis sont à demander afin de pouvoir choisir.



Suite à une réunion avec le SIAB3A, Monsieur Simon SURGENT interpelle les membres du Conseil sur la situation des nappes phréatiques asséchées.

Monsieur Simon SURGENT indique que le SIAB3A va effectuer des travaux dans la rivière pour obliger celle-ci à reprendre son lit naturel.

Plus aucunes questions soumises, Madame le Maire clos la séance à 21h20.

Le 28 Août 2023

Le Maire,  
Isabelle SURGENT



Le secrétaire de séance,  
Elisabeth MOREAU